

Comment l'alerte est elle donnée?



Le déclenchement d'une alerte est de la compétence de l'Etat et des municipalités. Selon la nature du danger et de son ampleur, l'alerte peut être diffusée :

- soit par la sirène d'alerte municipale, testée à midi chaque premier mercredi du mois
- soit par la diffusion d'une actualité sur le site internet de la commune (il suffit d'être inscrit à la newsletter sur ville-lasuze.fr)
- soit par un message sur le panneau lumineux place du marché

Qui fait quoi ?

Les services de secours et les services communaux ont un même objectif : protéger la population. Mais les missions sont différentes :

- le rôle des services communaux est d'informer, de diffuser l'alerte et d'appliquer les premières mesures de sauvegarde (mise à l'abri, régulation de la circulation, soutien aux personnes...). Toutes ces mesures sont contenues dans le Plan Communal de Sauvegarde.
- le rôle des services de secours est de protéger, soigner, médicaliser, évacuer...

Et vous ?

A faire

Alerter les pompiers si vous êtes témoin d'un accident au 18 ou 112

Tenez-vous informés !

- par la télévision (France 3)
- par la radio (France Bleu Maine 96.00 ou Sweet FM 94.8)
- par internet (www.ville-lasuze.fr/www.meteofrance.com)

A éviter

N'allez pas chercher les enfants à l'école

N'encombrez pas les lignes téléphoniques : laissez-les libres pour les secours

Que dire aux secours?
votre nom, prénom, n° de téléphone
l'adresse précise du lieu de l'accident
le nombre de victimes et leur état



Aléas climatiques

Consultez le site de Météo France www.meteo.fr ou téléphonez au 32 50

Les niveaux de vigilance :

- Pas de vigilance particulière
- Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux sont prévus : il faut être attentif.
- Des phénomènes dangereux sont prévus : il faut être très vigilant
- Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus : une vigilance absolue s'impose.

Consignes en cas de vents violents, tempêtes :

- ▶ Rangez et fixez les objets pouvant être emportés par le vent
- ▶ Ne restez pas sous les arbres
- ▶ Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets et ne ressortez que s'il y a nécessité absolue
- ▶ Informez-vous par la radio

Consignes en cas de fortes précipitations :

- ▶ Evitez les déplacements routiers sauf si nécessité absolue
- ▶ Ne vous engagez jamais sur une route inondée, en voiture ou à pied
- ▶ Attendez l'intervention des sauveteurs

Consignes en cas d'orages :

- ▶ Ne vous abritez pas sous les arbres
- ▶ Evitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence (privé/le mobile)
- ▶ Débranchez les appareils électriques et antennes TV
- ▶ Limitez vos déplacements

Consignes en cas de neige, verglas, grand froid :

- ▶ Prenez contact avec vos voisins
- ▶ Prévoyez une réserve alimentaire et d'eau
- ▶ Limitez vos déplacements
- ▶ Prévoyez couverture et chauffages non électriques
- ▶ Ne vous exposez pas de manière prolongée au froid et habillez vous chaudement.
- ▶ Dégagez vos trottoirs

Consignes en cas de canicule :

- ▶ Rafraîchissez-vous souvent
- ▶ Buvez 1,5L d'eau par jour et mangez normalement
- ▶ Prenez des nouvelles de vos proches



transport de marchandises dangereuses

Transport de matières dangereuses

Consignes en cas d'accident

Avant :

- ▶ Savoir identifier un convoi de matières dangereuses (plaques, pictogrammes...)

Vous êtes témoin d'un accident...

- ▶ Protéger pour éviter un "sur-accident", baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer
- ▶ Donner l'alerte et préciser si possible :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
 - la présence ou non de victimes
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, etc.
 - le numéro du produit et le code danger (numéros de la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)

En cas de feu ou de fuite :

- ▶ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, s'éloigner et faire
- ▶ Eloigner les personnes situées à proximité d'au moins 500 m aussi vite que possible,
- ▶ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

En cas d'alerte...

- ▶ Ne pas fumer ! Ne provoquer ni flamme, ni étincelle
- ▶ Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- ▶ Patienter même si l'information peut sembler longue à venir.
- ▶ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- ▶ Ecouter la radio, c'est le meilleur moyen d'être informé
- France Bleue Maine : 96,00
- Sweet FM : 94,8
- ▶ Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et arrêter ventilations et climatisations